

Date de convocation : 26/03/2026  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 32

Pour : 32  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Canopée, Salle Taïga, sous la présidence de M. LAMIRAY David, Maire,

**Sont présents** : M. LAMIRAY David, Maire, Mme MASURIER Marie-Claude, M. HARDY Didier, Mme M'BODJ VOISIN Aissatou, Mme POULAIN Christelle, M. FERNANDES Quentin, Mme BREHAM Isabelle, M. ROBAT Christophe, Mme TCHILATCHAVA Alexandra, Maires-adjoints, M. PATIN Cédric, Mme AÑO Alex, M. FLIPO Nicolas, Mme SARTA Angéla, M. SOUMARÉ Oumar, Conseillers municipaux délégués, Mme LEPRINCE Marie-Chantal, M. FLAHAUT Alain, Mme DEVAURE Magali, M. SIMONIN Didier, Mme DUPUIS Karine, M. BOUHMAR Toufir, Mme CHABANE Hakima, M. LANCHON BREUIL Aurélien, M. CHAPLET Benjamin, Mme ANDRE Fanny, Mme DEMEULLE Jennifer, M. D'ALMEIDA Horacio, Mme FERAY Kimbeurlee, M. KAÇAR Dilaver, M. AÑO Julio, conseillers municipaux.

**Ont remis pouvoir** : M. M. AÑO Marc à Mme MASURIER Marie-Claude, Mme ADAM Stéphanie à Mme POULAIN Christelle, Mme PION Estelle à Mme DUPUIS Karine.

**Absent excusé** : M. LARDANS Thierry.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme MASURIER Marie-Claude, maire-adjointe, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télérecours est accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Objet : Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement - Lycée professionnel Bernard Palissy - Désignation d'un représentant délégué**

**Le Conseil municipal,**

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,

- **Vu** le code de l'éducation,

**PROCÈDE** à l'élection de son représentant au sein du Conseil d'administration du Lycée professionnel Bernard PALISSY.

**EST CANDIDAT :**

- M. Benjamin Chaplet

**A OBTENU :**

- M. Benjamin Chaplet = 32 voix

- **Vu** les résultats de l'élection

**DÉSIGNE** pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration du Lycée professionnel Bernard Palissy :

♦ Délégué Titulaire : M. Benjamin Chaplet.

Suivent les signatures pour extrait conforme  
Fait et délibéré à Maromme, le 07 avril 2026

Le secrétaire de séance,